

Orange
Otto
Ouellet
Peddle
Pelletier
Penner
Pepin
Perrault
Pilon
Prud'homme
Reid
Ricard
Richard
Richardson
Ritchie
Rochon
Rodrigue
Rondeau
Roy (Timmins)
Roy (Laval)
Ryan
Rynard
Schumacher
Scott
Sharp
Simpson
Smerchanski

Smith (Northumberland-
Miramichi)
Smith (Saint-Jean)
Southam
Stafford
Stanbury
Stanfield
Stewart (Cochrane)
Stewart (Marquette)
Stewart (Okanagan-
Kootenay)
St. Pierre
Sullivan
Tétrault
Thomas (Maisonneuve)
Tolmie
Trudeau
Turner (Ottawa-
Carleton)
Wahn
Walker
Watson
Whelan
Whicher
Whiting
Woolliams
Yanakis—178.

Des voix: D'accord.

• (4.00 p.m.)

M. l'Orateur: La Chambre doit maintenant se prononcer sur la motion principale. La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Faulkner, passe à l'examen des articles.)

Sur l'article 1—

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, à l'étape de la deuxième lecture, je me suis imposé le silence à dessein pour accélérer le travail de la Chambre. J'en suis donc à ma première observation qui est celle-ci; un des traits dominants du dossier intégral de la Compagnie des jeunes Canadiens, c'est que tout s'y faisait à la hâte. En conséquence, on s'en repent à loisir.

La Compagnie des jeunes Canadiens a eu une carrière houleuse, principalement, à mon avis, parce qu'une idée excellente, celle de faire participer les jeunes Canadiens directement au bénévolat, a été faussée par l'absence d'étude sérieuse et de prévoyance au moment de la création de la Compagnie. A preuve, l'idée a germé dans la fièvre d'une campagne électorale. Ainsi que certains députés l'ont dit, c'était plutôt un truc électoral que l'application d'un programme social et de principes sains dans nos rapports avec les jeunes Canadiens.

Cette sorte d'attitude gouvernementale au moyen de la politique sociale est le reflet depuis plusieurs années maintenant d'une philosophie qui ne peut être mieux décrite que par les termes de la phrase, «60 jours de décision glorieuse.» Cette façon désinvolte de considérer la chose publique est à la base de bien des problèmes qui assaillent maintenant le Canada. A titre d'exemple, je pourrais parler de l'inflation et du problème majeur, que constitue le sentiment croissant de division et de désaffection dans cette nation.

L'idée a été empruntée aux États-Unis d'Amérique. Il s'agissait d'une tentative pour s'approprier quelques éléments de la mystique de la famille Kennedy qui semblait avoir la faveur de la jeunesse. A cet effet, et en réalité, c'était une importation de la culture des États-Unis. C'est une nouvelle preuve des tendances schizophréniques d'un gouvernement qui, d'une part, appuie avec enthousiasme une idée qui a pris naissance aux États-Unis et, de

• (3.50 p.m.)

M. l'Orateur: Je déclare l'amendement rejeté.

L'hon. M. Macdonald: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Sauf erreur, il y a entente à la Chambre pour que l'ordre tendant à la deuxième lecture soit modifié de telle sorte qu'après la deuxième lecture le bill soit envoyé à un comité plénier plutôt qu'à un comité permanent.

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, il y aurait entente sur ce point, je crois. Devons-nous comprendre que le gouvernement est toujours du même avis qu'hier soir au sujet de l'amendement qui traite de la durée de l'application du bill et qui sera proposé au comité au moment opportun?

L'hon. M. Macdonald: Oui, monsieur l'Orateur. Mon collègue le ministre d'État (M. Stanbury) présentera un amendement à l'article 2 aux termes duquel l'application de la loi devra cesser au 31 mars 1970.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous y avons consenti hier soir et, bien sûr, nous nous en tenons à cela. Nous aurons d'autres amendements à proposer au comité plénier.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que la motion tendant à la deuxième lecture soit modifiée comme le président du Conseil privé l'a proposé?